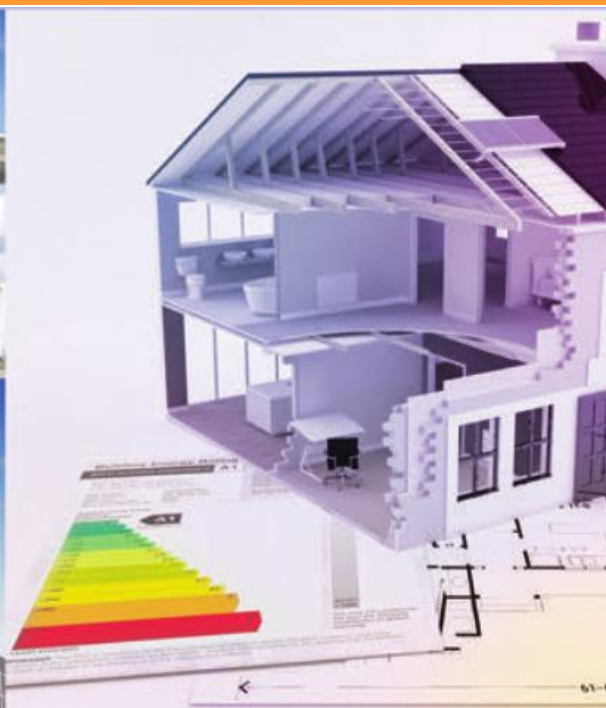


Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs !



# TAXE D'APPRENTISSAGE

DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE

- **DUT** Génie Thermique et Energie
- **Licence Professionnelle** Métiers de l'Energétique, de l'Environnement, et du Génie Climatique

# DES FORMATIONS QUI REPONDENT A VOS BESOINS

Le département Génie Thermique et Energie de l'IUT des Pays de l'Adour propose une offre de formation dans le domaine de l'Energie centrée sur les **problématiques métiers** :

- Conception CVC, bâtiment performant
- RT 2012
- Audit énergétique
- Production d'énergie
- Efficacité énergétique



Des équipements techniques favorisant les **misés en situation de travail** :

- **Bancs de travaux pratiques** en mécanique, métrologie, électricité, mécanique des fluides, transferts thermiques, thermodynamique, régulation, combustion...
- **Bancs d'essais** échangeurs, caractérisation thermique des matériaux, machines thermiques, chaudières, étude de la convection, de la conduction, du rayonnement ...
- Halles technologiques disposant d'**équipements de dimension quasi industrielles** : machine frigorifique, centrale de traitement d'air, VMC double flux, meuble frigorifique de vente, soufflerie, pile à combustible...
- Salles informatiques et **bureaux d'études**, équipées de **logiciels professionnels** (Autocad, Revit, Perrenoud, Pléiade et Comfie, Dialux, Comsol).



## DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

- Acquisition de **compétences métiers**
- Rythmes d'alternance **adaptés aux entreprises**
- **Accompagnement** personnalisé
- **Expérience professionnelle** riche : 3 à 4 mois de présence en entreprise en formation initiale, **8 à 18 mois** en alternance
- **Excellent taux d'insertion** professionnelle :

**81%**  
DUT

**94%**  
Licence Pro

\* Taux d'insertion parmi les diplômés en situation d'emploi. Sources : enquête nationale ADIUT 2 ans après l'obtention du DUT GTE (diplômés 2015), enquête ODE UPPA 30 mois après l'obtention de la LP Métiers de l'Energétique, de l'Environnement et du Génie Climatique (diplômés 2015).

# COLLABORATIONS POSSIBLES

**Nous pouvons vous accompagner pour :**

- recruter de futurs collaborateurs, stagiaires, alternants
- former vos salariés
- réaliser un diagnostic
- valider/invalides des hypothèses / solutions
- effectuer une recherche documentaire
- mettre à jour une réglementation / normes
- faire avancer un projet R&D ...

## Former vos futurs collaborateurs

### STAGE & ALTERNANCE

**Stage** : 10 semaines minimum en DUT, 16 semaines en LP.

**Alternance** : 18 mois/24 en entreprise en DUT, 8 mois/12 en licence pro.

## Vous aider

### PROJETS TUTEURES

**Projets réalisés par des étudiants** de l'IUT, encadrés par un enseignant référent et un correspondant de l'entreprise partenaire.

Exemples :

- *Diagnostic énergétique de bâtiments publics & privés*
- *Conception d'un banc d'essais hydrodynamique*
- *Amélioration énergétique de meubles frigorifiques de vente*
- *Conception d'un échangeur pour capteur solaire à concentration*

## Former vos salariés

### FORMATION SUR MESURE

Montage de **formations « à la carte »** : programme et modalités établis **en fonction de vos besoins.**

- Exemple : *mise en place d'un CQP Technicien métrologue pour permettre l'évolution professionnelle d'un salarié au sein d'un groupe aéronautique*

# COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est une **ressource essentielle** pour nos formations qui exigent des investissements permanents notamment en matière d'**équipements techniques de haute technologie**.

## POUR NOUS SOUTENIR

Vous pouvez verser votre taxe à l'IUT des Pays de l'Adour :

### QUOTA



#### CFA UPPA

- Licence Pro Métiers de l'Energétique, de l'Environnement & du Génie Climatique

N° UAI : **0642043Y**

### HORS QUOTA



#### IUT des Pays de l'Adour

- Cat. A  DUT Génie Thermique et Energie
- Cat. B  Licence Pro Métiers de l'Energétique, de l'Environnement et du Génie Climatique

N° UAI : **0641842E**

Si vous n'indiquez pas clairement le bénéficiaire/N°UAI et le libellé de la formation sur votre bordereau, **votre versement ne parviendra pas à notre établissement**

### Calendrier :

- **28 février** : date limite de versement à votre organisme collecteur
- À compter de début juillet : reversement aux écoles



### Contact

Marie Lavielle  
responsable relations extérieures  
IUT des Pays de l'Adour  
marie.lavielle@univ-pau.fr  
Tél. : 06 65 67 92 62